

Des logements à l'essai, tremplins vers l'inclusion



Montpellier. L'Union des associations familiales de l'Hérault (Udaf 34) met sept appartements situés dans ses locaux à disposition de trois associations du champ du handicap et de l'insertion. L'objectif? Répondre à certains besoins en logement tout en favorisant la mixité sociale, l'inclusion... et l'innovation.

Au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au cœur d'un quartier vert et résidentiel de Montpellier, Thomas Barou, travailleur en établissement et service d'aide par le travail (Esat), séjourne dans un T2 durant quelques semaines afin de tester la vie « en autonomie ». À l'étage, la famille d'Ahmad Al Saïd, réfugié syrien, occupe un meublé depuis quelques mois, le temps de trouver un logement social. L'immeuble compte cinq autres appartements. Tous jouxtent des bureaux où s'affairent des travailleurs sociaux et des mandataires judiciaires. Entre ces voisins, la bonne entente règne: bienvenue à l'Union départementale des associations familiales de l'Hérault (Udaf 34)! Celle-ci a fait de la responsabilité sociale un de ses chevaux de bataille en misant sur l'inclusion et la mixité sociale. Concrètement, elle a remis les clés de ses sept appartements à trois autres organisations: Gammes, Habitat Jeunes Montpellier et la délégation de l'Hérault de l'Association des paralysés de France (APF 34). Son but? S'engager avec elles sur le terrain de l'accès au logement pour tous, en trouvant une destination utile à son bâti vacant.

Développer la vocation sociale

« À l'origine, nous destinions ces appartements aux pères divorcés accueillant leurs enfants le week-end », se souvient Marc Pimpeterre, le directeur général de

La mutualisation des moyens entre structures permet de trouver des habitations adaptées à ces publics.

l'Udaf. Un projet qui finalement n'a pas vu le jour. Les logements sont alors loués à des familles à faibles revenus. Mais l'union souhaite développer encore leur vocation sociale. « Nous avons ainsi cherché à renforcer nos échanges avec des associations autour de constats partagés afin d'œuvrer ensemble dans une visée d'innovation territoriale », relate Marc Pimpeterre.

L'Udaf décide donc de proposer ces meublés à des organisations œuvrant auprès de personnes en difficulté. « D'autant que le département manquait de logements sociaux, particulièrement de T2 et T3, dont nous disposions justement », poursuit-il.

Étude juridique à l'appui, l'union signe en juillet 2013 une convention partenariale tripartite avec deux associations assurant de l'intermédiation locative: Habitat Jeunes Montpellier et Gammes. Avec la première pour deux T2 réservés à des jeunes actifs exposés à des problèmes de logement; avec la seconde pour quatre appartements destinés à des personnes sans domicile fixe, sortant de centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) ou bénéficiaires du dispositif du droit au logement opposable (Dalo).



Thomas Barou, travailleur en Esat, a séjourné quelques semaines dans un T2 mis à disposition par l'Udaf afin de tester la vie en autonomie...

La mutualisation des moyens entre les structures permet ainsi de trouver des habitations adaptées aux besoins de ces publics.

Un partenariat évolutif

Aujourd'hui, « le partenariat avec Habitat Jeunes soulève des questionnements, car les T2 sont jugés trop grands, peu adaptés à la demande », expose Marc Pimpeterre. Du côté de Gammes, en raison de son dispositif d'accueil, c'est l'actualité qui donne le tempo, notamment l'arrivée de migrants en 2015. « Lors de la réunion avec le préfet pour organiser l'accueil de Syriens, un appartement se libérait, se rappelle-t-il. Nous avons donc décidé d'héberger une famille ». Le choix est opéré par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) « en fonction de l'urgence, de l'ordre

d'arrivée, de la composition de la famille... », explique Jean-Luc Nègre, directeur général de Gammes. En janvier 2016, les Al Saïd s'installent dans l'appartement. Un changement radical pour ce foyer de cinq enfants « Après un an en centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada), nous nous sentons enfin chez nous », confie le père.

Dans l'attente d'un logement social, la famille bénéficie d'un suivi. « Nous les recevons chaque mois et nous nous rendons à leur domicile tous les deux mois. Un travailleur social se tient aussi à leur disposition les mercredis » développe Marie-José Conte, gestionnaire de l'intermédiation locative chez Gammes. Aide aux démarches administratives (dossiers d'allocations familiales RSA), à la scolarisation ...



... Il est suivi par Adélie Dussaud, CESF du service d'accompagnement à la vie sociale de l'APF. En présence du père du jeune homme, elle évalue l'aide dont Thomas Barou aura besoin lorsqu'il s'installera seul.

EN CHIFFRES

- 4 appartements mis à disposition de Gammes, 2 pour Habitat Jeunes et 1 pour l'APF 34.
- Loyers : environ 500 euros par mois.
- Budget pour adapter un logement aux normes d'accessibilité : 80 000 euros (financés par l'Udaf).
- Durée de l'essai à la vie autonome : 1 à 3 mois.
- Durée de séjour des bénéficiaires de Gammes : 6 à 18 mois.



© Anne Van der Stegen pour Direction(s)

... des enfants... l'accompagnement est personnalisé. La sous-location s'étale sur six à 18 mois, en fonction du besoin. « *Après six mois d'intermédiation locative, l'accès au logement social est quasi systématique* », assure Marie-José Conte. À défaut, le séjour est prolongé. « *Nous accompagnons toujours les bénéficiaires vers la sortie. Ensemble, nous définissons le type de logement souhaité et déposons un dossier.* » Un bailleur fait alors une proposition. « *Si elle ne correspond pas aux aspirations des familles, nous discutons. Elles doivent concilier leurs attentes avec l'offre disponible et les réalités économiques.* » Et pour cause : « *Lorsqu'on tient une solution, le*

séjour en logement temporaire ne peut plus être prolongé », conclut Marie-José Conte.

Cap sur l'autonomie

L'Udaf a rapidement franchi un autre cap. Depuis 2015, elle met à disposition de l'APF un septième appartement, totalement accessible et rénové sur ses fonds propres. L'ambition ? « *Permettre aux personnes en situation de handicap physique suivies par le pôle Adultes de l'APF 34 [1] de s'essayer progressivement à la vie autonome* », présente Marie-Christine Piercy-Garon, directrice du pôle. Une façon de se rassurer avant de s'installer durablement en solo. Mais aussi « *d'évaluer*

« Nous fonctionnons en interaction avec les acteurs du territoire »



Claude Rico,
président
de l'Udaf 34

« L'accès au logement est le principal facteur d'autonomie, d'intégration sociale et professionnelle. Les jeunes, les familles monoparentales, les personnes handicapées... sont particulièrement exposés à ces difficultés. Nous assistons à une véritable fracture résidentielle. Une organisation comme la nôtre,

certifiée ISO 2600 RSO, ne peut fonctionner en vase clos. Elle est nécessairement en interaction avec les différents acteurs du territoire. En cohérence avec notre mission de défense, de représentation et de soutien aux familles, nous souhaitons donc agir à notre niveau avec des spécialistes. C'est l'ambition du partenariat avec Gammes, Habitat Jeunes et l'APF, dans une perspective d'innovation sociale pour l'accès et l'apprentissage de la vie autonome. »

« **Pour cibler notre accompagnement, nous avons développé des grilles d'évaluation de compétences à acquérir.** »

L'opportunité d'investir dans l'adaptation d'un appartement par la suite », note-t-elle.

La personne bénéficiaire emménage durant un mois, renouvelable en fonction de son profil et des aptitudes. Elle quitte donc temporairement son foyer ou le domicile parental pour occuper le logement, seul ou en couple. Et est suivie par le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) du pôle. « *Pour mieux cibler notre accompagnement, nous avons développé des grilles d'évaluation de compétences à acquérir dans différents domaines : transport, alimentation, démarches administratives...*, précise Adélie Dussaud, conseillère en économie sociale et familiale (CESF) à l'APF 34. En outre, poursuit-elle : « *L'intervention d'un tiers change un peu la relation parent-enfant et permet de marquer un pas de plus vers l'autonomie* ». Le « retour en arrière » n'est donc pas toujours facile à vivre et doit être anticipé. Ainsi, lors de son séjour, Thomas Barou a pu mieux chiffrer l'aide nécessaire au quotidien en l'absence de ses parents. « *Elle se concentre, en*

De gauche à droite : Christine Piercy-Garon à la tête du pôle Adultes de l'APF 34, Marc Pimpeterre, directeur général de l'Udaf, Jean-Luc Nègre, directeur général de Gammes et Claude Rico, président de l'Udaf.

réalité, sur les efforts physiques que son handicap ne lui permet pas d'assumer », résume son père.

L'APF 34 s'acquitte du loyer, pour lequel l'association bénéficie d'un financement du conseil départemental de l'Hérault. Et le bénéficiaire paie une participation forfaitaire de 200 euros par mois pour couvrir les charges (électricité, chauffage...).

Laboratoire d'essai, d'idées, appartement tremplin... Le logement fait donc office de terrain d'apprentissage individuel... et collectif. Entre deux occupations, la section annexe de l'Esat de l'APF y organise des actions ciblées concernant la gestion d'un logement autonome, comme des ateliers cuisine.

Gérer l'après

« *Environ sept bénéficiaires ont déjà expérimenté la vie autonome dans cet appartement* », liste Marie-Christine Piercy-Garon. Deux d'entre eux ont pu s'installer durablement chez eux, via un bailleur privé. Pour l'heure, c'est l'entrée en avril d'une personne tétraplégique et malvoyante qui se prépare avec quelques aménagements comme l'automatisation de la porte d'entrée. Quant à Thomas Barou, il est retourné chez ses parents, sa demande de logement social est toujours en cours. Du pain sur la planche pour la directrice du pôle Adultes qui envisage déjà la suite : « *À nous de développer des partenariats avec les bailleurs et de travailler en lien avec les acteurs de la politique de la ville afin d'accroître l'offre de logements adaptés disponibles.* »

Annabelle Alix

Photos: Anne van der Stegen

[1] Le pôle Adultes de l'APF 34 compte un SAVS, un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah), un accueil de jour, un Esat et une section annexe.

CONTACT

• 04 99 13 23 45